

89

## Commission permanente

Séance du 8 juillet 2024



Rapporteur : M. MARTIN

49731

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

### Travaux d'amélioration des espaces de travail à l'Hôtel du Département

Le lundi 08 juillet 2024 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Etaient présents :** Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs :** M. GUIDONI (pouvoir donné à M. PERRIN), M. LENFANT (pouvoir donné à Mme LEMONNE), M. MARCHAND (pouvoir donné à Mme LE FRÈNE), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. DÉNÈS), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h14.

## La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoir à la Commission permanente ;

Vu la délibération de la Commission permanente du 13 mai 2024 ;

## Expose :

Le projet concerne les travaux d'amélioration des espaces de travail ainsi que la réfection du salon Chateaubriand et des espaces de travail adjacents à l'Hôtel du Département à Rennes.

Les travaux d'amélioration des conditions de travail des agents démarreront pendant la période estivale pour une durée de 5 mois. La réfection du salon Chateaubriand et des espaces de travail adjacents pourra être exécutée dans une seconde phase en 2025.

Une consultation pour la réalisation des travaux a été lancée le 12 février 2024 sous la forme d'une procédure adaptée décomposée en 5 lots (lots n° 1, 2, 4, 5 et 7).

Une consultation pour la réalisation des prestations de services a été lancée le 22 février 2024 sous la forme d'une procédure adaptée avec 1 lot (lot 9).

La Commission d'appel d'offres du 16 avril 2024 a attribué les marchés relatifs aux lots n° 1, 2, 5, 7 et 9. Le lot n° 4 a été déclaré infructueux, les offres étant jugées irrégulières, et a été relancé en marché subséquent.

La Commission permanente du 13 mai 2024 a autorisé la signature de cinq des six lots et déclaré le lot n° 4 infructueux.

Une nouvelle consultation a été lancée, selon la procédure adaptée, le 30 avril 2024 avec une date de remise des offres fixée au 21 mai 2024.

La Commission d'appel d'offres du 11 juin 2024 a attribué le marché de travaux suivant :

- Lot n° 4 : Electricité - Entreprise SYGMATEL Electricité pour 30 812,00 euros HT, soit 36 974,40 euros TTC.

Le montant total de l'opération s'élève à 301 566,31 euros HT, soit 361 879,57 euros TTC, détaillé en annexe.

## Décide :

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer le marché du lot n° 4 Electricité, pour un montant 30 812,00 euros HT soit 36 974,40 euros TTC, avec l'entreprise attributaire SYGMATEL Electricité retenue par la Commission d'appel d'offres.

## Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 9 juillet 2024

ID : CP20242530

Pour extrait conforme